

à grands cris des renseignements concernant l'alcoolisme.

Le sénateur Hastings: Mon autre question était: Y a-t-il un hôpital pour les alcooliques?

Mme Perkins: Oui. Il y a une clinique, à l'Hôpital provincial, qui peut recevoir environ 20 patients.

Le sénateur Hastings: Est-ce tout ce qu'il y a dans la province du Nouveau-Brunswick?

Mme Perkins: Non; cette clinique est à Saint-Jean. Les patients viennent de Fredericton et quelques-uns de Moncton, mais ceux-là sont les personnes qui sont, bien entendu, très très malades et qui ont besoin d'être hospitalisés.

Nous avons besoin de tant de choses pour les alcooliques. Il nous faut un centre où les gens pourraient aller la tête haute. Ceux que nous avons sont cachés dans les sous-sols où l'alcoolisme a la place qui lui revient. C'est là que nous sommes relégués. Nous avons besoin d'un Centre où les gens peuvent aller librement demander des renseignements et sans qu'il y ait de stigmate attaché à leur visite. L'alcoolisme est une maladie comme les autres dont les gens sont affligés, les grands comme les petits, et le plus tôt que nous serons capables de le faire admettre dans le grand public, plus nous pourrons faire un travail fructueux. Nous devrions avoir un Comité sénatorial sur l'alcoolisme pour nous en rendre compte. Cela ferait ressortir la raison pour laquelle il y a tant de mariages brisés, de délinquants juvéniles, de divorces, de crimes, de maladies mentales et de suicides. Vous n'avez qu'à mentionner le nom et vous trouvez l'alcoolisme à l'arrière-plan dans chaque cas. Mais non, nous tournons alentour du véritable problème et nous prétendons qu'il n'existe pas; cela me rend furieuse.

Le sénateur Hastings: Je vous remercie beaucoup. Je pense que nous sommes tous conscients du fait que 40 p. 100 des coûts de l'assistance sociale peuvent être attribués à l'alcoolisme. Je suis d'accord avec vous lorsque vous mentionnez un homme malade, et je pense que peut-être cela répond à la question du sénateur Fournier: «Que faites-vous du vieil ivrogne?» ... Que faisons-nous de l'homme qui est mentalement, émotionnellement et physiquement malade? Vous vous occupez de lui et le traitez selon sa maladie et vous espérez le motiver pour qu'il mette un terme à sa maladie. Vous ne la rayez pas des listes de l'assistance sociale. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour lui par l'intermédiaire de ses proches parents.

Le président: Personne n'a proposé cela.

Mademoiselle Christie, je tiens à vous exprimer, ainsi qu'à M^{me} Forsythe, notre profonde gratitude pour l'excellent mémoire que vous avez soumis. C'est une étude très humaine et compréhensive des problèmes que

les gens ont. Cela nous a été d'un grand secours et je puis vous assurer que nous étudierons sérieusement les recommandations. Je vous remercie au nom du comité.

Le président: Nous avons un mémoire présenté par le Service d'extension des forêts du Nouveau-Brunswick. A ma droite, il y a M. J. B. Kelly de la faculté de foresterie de l'université du Nouveau-Brunswick. Son voisin immédiat est M. Bastin, un expert-conseil autonome en foresterie. Vient ensuite M. Torunski qui a été à l'emploi du Service d'extension des forêts depuis le mois de mai 1957. M. Kelly est le porte-parole du groupe.

M. J. B. Kelly, Faculté de Foresterie, Université du Nouveau-Brunswick: Merci, monsieur le président. C'est un plaisir pour nous d'avoir été autorisés à présenter un mémoire sur la question de la pauvreté dans un domaine qui, nous le pensons, concerne notre province. Je ne lirai pas le mémoire mais je vais en choisir des extraits ou je le commenterai au fur et à mesure.

Il n'y a aucun doute dans notre esprit que le terrain boisé au Nouveau-Brunswick est une très importante affaire. Nous n'avons tiré aucun extrait des rapports précédents ou antérieurs publiés par d'autres agences. Ils sont en très grand nombre. Nous allons essayer de vous présenter quelque chose qui relève de la connaissance des faits et qui puisse nous être utile à nous tous.

Comme nous l'avons exposé à grands traits pour vous, au sein du Service de l'Extension des forêts nous avons fonctionné depuis environ 1939, et, sous l'empire des conditions actuelles depuis environ 1956. Nos hommes, bien entendu, sont en contact permanent avec des propriétaires intéressés de terres boisées dans les limites de la province. Ils sont en mesure d'inventorier les revenus et les normes de vie d'un grand nombre de propriétaires terriens dans les limites de la province du Nouveau-Brunswick.

Mais notre premier souci est, bien entendu, d'aider le propriétaire de terrain boisé à gérer son bien et à mettre en exploitation sa propriété de manière qu'elle soit pour lui une source continue de bien. Ce groupe particulier de gens possède environ 4,500,000 acres de boisé dans les limites de la province. C'est un terrain forestier productif qui, comme le mentionne le mémoire, consiste en 29 p. 100 environ de la superficie boisée de la province. Le nombre de propriétaires particuliers, aussi près que nous pouvons l'établir, est d'environ 30,000 personnes. Avec leurs familles, cela représente une proportion appréciable de la population de la province.

Voici que pour nous, en foresterie, il est un fait très bien connu (peut-être que quelques-uns d'entre vous ne sont pas aussi bien au